



ADDENDA # 2

Date: 15 Juin 2017

Projet: Réfection de l'abri du hangar à machinerie – PAI3

Les soumissionnaires doivent s'assurer que leurs propositions soient basées sur la version la plus récente des documents de soumission publiés et prennent en considération les informations ci-dessous, incluant toute information déjà publiée lors des amendements ou Q&Rs antérieurs.

Les propositions ne respectant pas cette exigence seront rejetées.

2. Page couverture

REPLACER :

« DATE DE DÉBUT DES TRAVAUX: 2 Octobre 2017 »

PAR :

RÉUNION DE DÉMARRAGE : Semaine du 14 août

Suite à la réunion de démarrage, l'entrepreneur pourra sur rendez-vous avec le contremaître du site prendre ces mesures afin de soumettre ces dessins d'atelier et commander son matériel.

MOBILISATION ET DÉBUT DES TRAVAUX : 2 octobre 2017

Toutes les autres conditions et exigences demeurent inchangées.